

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 21 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé à la salle des fêtes sous la Présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Maire.

Présents : Mr Jacques TAVEAU, Mr Claude MANCEL Mme Mélanie VINCENT, Mme Aurélie DELCURE, Mme Vanessa FRERE, Mr Lucien MONARD, Mr Florian DECOURT, Mr FLORIN Valentin, Mme LELEU Marie Françoise, Mme caroline DEFFONTAINES Valérie UYTTERSROT, Mr Florian DECOURT

Absent excusé(e) :

Secrétaire de séance : Madame Vanessa FRERE

Nombre de Membres : En exercice : 11 Qui ont pris part à la délibération : 11

Approbation du compte rendu de la réunion du 20 juin 2023 Approuvé à l'unanimité

### **1- Délibération EPFLO**

L'EPFLO apporte **une ingénierie foncière dédiée et des moyens financiers pour assurer l'acquisition, le portage et la rétrocession de biens dans le foncier bâti ou non-bâti**. La maîtrise de toutes les procédures et l'expérience de plus de 10 ans d'interventions sur le terrain sont des plus-values centrales de l'EPFLO. Il agit en lien étroit avec les communes et intercommunalités. Le cadre d'intervention est défini dans le Programme Pluriannuel d'Intervention. L'EPFLO est dirigé par un Conseil d'Administration, composé des représentants des communes, intercommunalité, le département de l'Oise et la Région Hauts-de-France. L'EPFLO demande à la commune de signer une convention afin de pouvoir accompagner la commune de Chepoix dans son projet. La convention est signée pour une durée de portage de cinq ans (5 ans). L'acquisition se fait par voie amiable ou par voie de préemption. La commune a la gestion du bien. L'assurance du bien est prise par EPFLO.

Pendant la durée du portage la commune peut faire des devis des travaux avec en parallèle des demandes de subventions. En cas de démolition ou de dépollution la prise en charge financière est faite par l'EPFLO. Les frais d'intervention de l'EPFLO sont de 3.5% pour la durée de portage de 5 ans. L'EPFLO fait appel à France domaine pour l'évaluation du prix du bien.

Le Commission de L'EPFLO se réunit pour le projet en cours le 11 octobre 2023.

Mr le Maire après cette explication demande au conseil municipal de délibérer sur la mise en place de la convention et de donner son accord pour la signature de celle-ci.

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le projet de la convention et donne le pouvoir à Mr le Maire de signer la convention avec L'EPFLO.**

Lors de la visite de France domaine du bien sur Chepoix les conseillers municipaux ont demandé à être présent. Mr le Maire a répondu favorablement à cette demande.

## **2- Délibération SE 60**

### **Rapport d'Activités 2022**

Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2022. Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

**Le Conseil Municipal**, ouï l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités 2022 du Syndicat d'Energie de l'Oise

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité**

### **Eclairage Public - SOUTER - Chemin des romarins**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de son souhait de réaliser les travaux suivants et de demander leur inscription au programme travaux du SE60 :

#### **Chemin des romarins**

Monsieur le Maire précise que le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article prévoit en effet que des fonds de concours peuvent être versés entre le SE60 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, par délibérations concordantes, pour financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, de maîtrise de la consommation d'énergie concernant notamment les investissements en éclairage public .

Lorsqu'il contribue à la réalisation d'un équipement, le fonds de concours est imputé directement en section d'investissement, sur l'article 2041 « Subventions d'équipement aux organismes publics », et comptabilisé en immobilisations incorporelles, amortissables sur une durée maximale de 15 ans.

Le coût total prévisionnel des travaux TTC, établi au 19 décembre 2023, s'élève à la somme de **15 255,62 €** (valable 3 mois)

Le montant prévisionnel du fonds de concours de la commune est de **12 909,50 €** (sans subvention) ou **2 574,39 €** (avec subvention).

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE :**

- Vu l'article L.5212-26 du CGCT ;
- Vu les statuts du SE60 en vigueur ;
- Vu le barème des aides du SE60 en vigueur ;

**Demande** au SE 60 de programmer et de réaliser ces travaux et prend acte que les travaux se réaliseront suivant le calendrier d'instruction de l'appel à projets en cours et de priorisation établi par le SE60.

**Accepte** la proposition financière du Syndicat d'Energie de l'Oise de procéder aux travaux de :  
**Eclairage Public - SOUTER - Chemin des romarins**

**Acte** que l'exécution des travaux dépendra du calendrier de priorisation des travaux examiné par le SE60, en fonction des crédits budgétaires disponibles, de l'impact environnemental et économique, de la concertation et de la coordination avec les différents partenaires et de la commande de matériel. Une notification sera envoyée à la commune pour l'informer de la programmation de son dossier.

**Souhaite le début des travaux pour la période suivante : 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 ou 1<sup>er</sup> trimestre 2024 et informe le SE60 des éléments justifiant cette planification.**

**En cas de demandes multiples de réalisation de travaux, la commune s'engage à fournir ses priorisations au SE60.**

**Demande** au SE60 de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de l'Oise. L'obtention de la subvention ou dérogation conditionnera le démarrage possible des travaux.

**Acte** que le montant total des travaux pourra être réévalué en fonction du taux d'actualisation en vigueur à la date de réalisation des travaux.

**Autorise** le versement d'un fonds de concours au SE60.

**Prend acte** du versement de la participation en une seule fois après l'achèvement des travaux

**Inscrit** au Budget communal de l'année **2024**, les sommes qui seront dues au SE 60, selon le plan de financement prévisionnel joint :

Les dépenses afférentes aux travaux **1 620,91 €** (montant prévisionnel du fonds de concours sans frais de gestion et avec subvention)

Les dépenses relatives aux frais de gestion **953,48 €**

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité le financement des travaux du chemin des Romarins.**

Mr Florin Valentin demande qu'une étude pour un éclairage sur la rue du 8 mai tour de ville soit réalisé par SE60.

### **3- Délibération RP GLOBAL (convention chemin)**

Projet Parc éolien « les froids vents ».

Depuis la dernière réunion de RP Global le projet a été modifié. La proposition passe de 6 éoliennes à 4 et la position des éoliennes a été revus afin de les éloigner un maximum des habitations.

Pour l'utilisation des chemins du village, la compagnie RP Global propose une indemnité de 2000 € pour l'entretien de ces chemins communaux. Une proposition de remise d'un chèque énergie via le CCAS à chaque habitant de la commune soit 200€/an sur 20 ans par foyer. L'installation d'une borne électrique de recharge sur la commune et enfin une bourse aux arbres.

RP GLOBAL propose un projet de convention avec la commune pour l'utilisation des chemins communaux.

Mr le Maire demande de délibérer sur la convention et l'autorisation accordée à RP GLOBAL pour l'utilisation des chemins communaux.

Un conseiller ne prend pas part au vote

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote 4 Contre 1 Abstention 5 Pour**

### **Projet société VALOREM**

La société Valorem qui porte un projet éolien sur Mory Montcruix Chepoix demande l'autorisation de faire l'étude d'un projet

Mr le Maire soumet au conseil municipal la demande d'autorisation de porter ce projet éolien.

Un conseiller ne prend pas part au vote.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal vote 8 Contre et 2 Abstentions**

### **4- CCOP Convention de maîtrise ouvrage et mise en place des dossiers.**

La CCOP propose une convention pour aider les communes à monter des dossiers de demande de subvention via leur service dédié.

Mr Le Maire propose donc de faire adhérer la commune à ce service et de signer la convention avec la CCOP.

**Après en avoir délibéré le conseil Municipal accepte à l'unanimité de donner le pouvoir à Mr le Maire de signer de la convention.**

### **5-Fêtes de de fin d'années**

Pour tous les événements de fin année une commission de sécurité sera mise en place.

### ***MARCHÉ FERMIER* 22/10/2023 de 10 h à 18h**

Rdv à 9h pour la mise en place à la salle des fêtes. La buvette sera tenue par Mme Delcure et Mr Florin

Mme Frère et Mme Leleu seront chargées de prévoir un panier garni et une tombola sera organisée.

### ***HALLOWEEN* 31/10/2023**

Mme Uyttersprot propose de mettre en place comme les années précédentes une activité avec les enfants autour d'Halloween.

Les activités se feront le 23/24/25 octobre à la salle des fêtes (préparation de composition)

Le défilé se fera le 31 octobre 2023 avec les enfants le rdv est donné à 17 h à la salle des fêtes de Chepoix (le circuit sera défini avec la commission sécurité et Mme Uyttersprot)  
Pour les personnes qui souhaitent participer nous leur demanderons de mettre une affiche sur la porte de leur domicile afin que les enfants puissent sonner sans déranger.(une affiche sera distribuée)

### ***CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE***

Mr le Maire donne rdv à 10h00 devant le monument aux Morts. Un café de l'amitié sera servi à l'issue de la cérémonie (café viennoiseries)

### ***BEAUJOLAIS NOUVEAU 16/11/2023***

La soirée Beaujolais est prévue le 17/11/2023 à partir de 19h30 à la salle des fêtes. Le rdv est prévu à 18h30 pour la mise en place.

### ***NOËL 2023***

Le Noël de Chepoix sera le 17 décembre 2023 avec distribution de colis pour les aînés et cadeaux pour les enfants père Noël et calèche sont prévus.

## **5- QUESTIONS DIVERSES**

-Mr Taveau lit un mail envoyé par Mr Vincent. Mr Vincent s'inquiète sur les puits arrosages agricoles. Mr le maire explique les puits se font sur autorisation de la préfecture et non de la mairie et en accord avec les agriculteurs. Les forages sont autorisés par la préfecture :

- 61% eau consommée par les habitants
- 17 % eau consommée par les agriculteurs (forage)
- 22 % eau consommée par les industriels

Mr Mancel fait part de l'intervention du pompier DURANT dans la commune suite au signalement de deux nids de guêpes.

Orange : coupure de téléphone chez les abonnés suite au vol de câble en cuivre (300 m). Plusieurs personnes impactées par ses coupures dont des personnes âgées. Prévision de réparation pour le 25 septembre.

Mme Vincent souhaite savoir si tous les habitants sont bien déclarés pour service des ordures ménagères.

Mme Delcure signale le survol de la commune et donc des habitations d'un ULM

Mme Delcure fait remonter les remarques de certains habitants concernant les herbes sur les trottoirs. Mr Mancel explique que le cantonnier a été mobilisé sur les cimetières et les tours de ville.

Mme Delcure signale la circulation des voitures rue de l'école (rue à sens unique et la vitesse excessive. Un signalement va être fait à la gendarmerie. Des voitures sont mal garées au 1 rue Rolland Mariage

Mme Delcure demande la réouverture des chemins communaux et la remise en état. Mr le maire lui demande la listes des chemins en question.

Mme Deffontaines signale la présence d'un camping-car sur le parking de la place du village.

La place n'est pas une aire de stationnement sur le long terme ce camping-car doit être déplacé.  
Mme Deffontaines signale également les routes abimées a WARMAISE et le manque de trottoirs.

Fin de séance 21h00